



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT N° 487-2024 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

### ENTRÉE EN VIGUEUR

**PRENEZ AVIS** que lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, le conseil municipal de la Ville de Windsor a adopté le Règlement n° 487-2024 (*Règlement modifiant le Règlement concernant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire*).

L'objet de ce règlement est de modifier le Règlement n° 423-2020 afin d'y ajouter une délégation de cadre (Coordonnateur).

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.


Fait à Windsor,  
Ce 9 octobre 2024

  
M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier

### **Certificat de publication**

Je, M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 9 octobre 2024, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,  
Ce 9 octobre 2024

  
M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier